

RÈGLEMENT DU CONCOURS FESTIF DE GWENT

§ 1

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Ce document (le "**Règlement**") décrit les conditions du concours festif de GWENT (le "**Concours**").
2. Dans le cadre du Concours, nous vous invitons (les "**Participants**") à nous présenter un meme ("**meme**") en envoyant votre meme à gwentFRcontest@kaermorhen.com. Les prix seront décernés aux Participants ayant soumis le meme le plus créatif et le plus original.
3. Le Concours est ouvert aux Participants du monde entier.
4. Le Concours est organisé par notre équipe, au sein de la société CD PROJEKT S.A., sise à Varsovie, Pologne, ul. Jagiellońska 74, 03-301 Warszawa, enregistrée pour Varsovie à la cour fédérale de Varsovie, 13^e Département Commercial du Registre Polonais, numéro de Registre Polonais KRS 0000006865, numéro d'identification fiscale NIP 7342867148, numéro statistique REGON 492707333, au capital social de 96 120 000,00 PLN payé dans sa totalité ("**nous**" ou les "**Organisateurs**").

§ 2

QUI PEUT PARTICIPER ?

1. Vous pouvez participer au Concours si :
 - a. vous avez au moins 18 ans le jour de votre participation au Concours et avez une parfaite autonomie légale (c'est-à-dire que vous pouvez librement procéder à des transactions légales, y compris des contrats, conformément à la réglementation en vigueur dans votre pays de résidence) ou
 - b. êtes âgé d'entre 13 et 18 ans le jour de votre participation au Concours et que votre parent ou tuteur légal a pris connaissance du présent Règlement et a approuvé votre participation au Concours.
2. Vous ne pouvez pas participer au Concours si vous êtes employé par les Organisateurs ou leurs affiliés, filiales, fabricants, commerciaux ou agences de communication, ou faites partie de la famille directe d'un tel employé.

§ 3

QUAND A LIEU LE CONCOURS ?

1. Le Concours débutera le 14 février 2019 et se terminera le 1 mars 2019 à 12 h 00 CET ("**Durée du Concours**"). Vous devez soumettre votre meme avant la fin de la Durée du Concours. Tout meme soumis en dehors de la Durée du Concours ne sera pas pris en compte pour le Concours.
2. Les vainqueurs seront annoncés le 6 mars 2019.

§ 4

COMMENT PARTICIPER ?

1. Afin de participer, créez un meme à l'aide de la technique de votre choix (dessin, captures d'écran, photos, etc.).
2. Le meme ne doit pas dépasser 10MB et celui-ci doit être écrit en anglais ou en français.
3. Soumettez votre meme à cette adresse : gwentFRcontest@kaermorhen.com.
4. Vous ne pouvez faire qu'une soumission contenant un seul meme. Les soumissions contenant plusieurs memes ou les soumissions suivantes d'un même Participant ne seront pas qualifiées.
5. Les soumissions effectuées par tout autre moyen ne seront pas qualifiées.
6. Le meme doit pouvoir être présenté à des mineurs et doit respecter les critères PEGI 16.
7. Les Organisateurs se réservent le droit de rejeter la soumission d'un Participant si celle-ci enfreint la loi applicable, les droits de tiers, le Règlement du Concours ou si le meme peut être jugé raciste, xénophobe,

sexiste, diffamatoire ou offensante, illégale ou non conforme aux critères PEGI 16.

§ 5

COMMENT LES VAINQUEURS SERONT-ILS CHOISIS ?

1. Les soumissions lauréates seront sélectionnées par le Comité du Concours composé des responsables de la communauté de CD PROJEKT RED.
2. Le Comité du Concours choisira les memes lauréats en fonction de leur créativité, de leur style, de leur originalité et de leur qualité.
3. Les décisions du Comité du Concours sont définitives.
4. Le Comité du Concours choisira trois memes et leur décernera respectivement les Premier, Deuxième et Troisième prix.
5. Les Organisateurs se réservent le droit de décerner d'autres prix spéciaux à leur seule discrétion.

§ 6

QUELS SONT LES PRIX ?

1. Les vainqueurs recevront les prix suivants :
 - a. **Premier prix** - Lot d'une valeur de 45 \$ contenant :
 - L'artbook The Art of GWENT
 - 1600 unités de poussière de météorite
 - b. **Deuxième prix** - Lot d'une valeur de 40 \$ contenant :
 - L'artbook The Art of GWENT
 - 800 unités de poussière de météorite
 - c. **Troisième prix** - Lot d'une valeur de 10 \$ contenant :
 - 400 unités de poussière de météorite
 - Un sac de goodies GWENT
2. Les prix seront envoyés par courrier à l'adresse fournie par les vainqueurs. Les Organisateurs prendront en charge les frais de transport des prix.
3. Si la loi applicable l'exige, les Prix seront complétés par un prix numéraire égal aux taxes à payer pour lesdits prix. Les Organisateurs déduiront le prix numéraire et paieront les taxes exigées par la loi polonaise.
4. Tous les vainqueurs seront informés des résultats du Concours par un message public sur les forums officiels et les pages officielles des Organisateurs sur les réseaux sociaux. Les Organisateurs contacteront aussi les vainqueurs grâce à l'adresse e-mail utilisée par les Participants pour soumettre leur meme. Chaque vainqueur disposera de sept (7) jours pour confirmer par e-mail s'il accepte le prix et fournir une adresse postale où son prix sera envoyé. Si un Participant ne nous contacte pas durant le délai imparti ou refuse son prix, nous nous réservons le droit de décerner ledit prix à un autre Participant ou de ne pas attribuer ce prix particulier.

§ 7

OBLIGATIONS ET DÉCLARATIONS DU PARTICIPANT

1. En envoyant votre soumission conformément aux dispositions de l'article 4 ci-dessus, vous (en tant que Participant) confirmez que vous remplissez les conditions définies dans le Règlement.
2. En envoyant votre soumission, vous acceptez, dans l'éventualité de votre victoire au Concours, que les Organisateurs puissent utiliser votre nom ou votre nom d'utilisateur fourni lors de votre participation pour annoncer les résultats du Concours ou dans tout autre matériel promotionnel applicable au Concours.

§ 8

DROITS D'AUTEUR

1. En envoyant votre soumission, vous (le Participant) nous concédez (les Organismes) le droit non exclusif, non transférable et libre de droits dans le monde entier d'utiliser le même dans le cadre du Concours, y compris de fournir le même aux membres du Comité du Concours et de la publier sur nos sites Internet ou les réseaux sociaux. Cette licence couvre en particulier les formes d'exploitation suivantes :
 - a. la distribution et la diffusion du même sur tous les canaux ;
 - b. la mise à disposition du même de manière à permettre à toute personne d'y accéder dans le lieu et au moment de son choix.
2. La licence mentionnée à l'article 8.1 est concédée pour une durée indéfinie.

§ 9**DONNÉES PERSONNELLES**

1. Le responsable du traitement de vos données personnelles est CD PROJEKT S.A. dont le siège est enregistré à Varsovie, Pologne, ul. Jagiellońska 74, 03-301 Warszawa).
2. Vos données personnelles seront traitées dans le but d'effectuer un Concours organisé par CD PROJEKT, auquel vous comptez participer, notamment afin de contacter les Participants, d'évaluer les soumissions, de décerner les prix et d'annoncer les résultats.
3. Nous respectons vos droits en matière de vie privée, c'est-à-dire le droit d'accéder aux informations vous concernant, de les corriger et de les supprimer, d'en limiter le traitement, de les transférer, et le droit de ne pas être soumis à des décisions automatiques, comprenant le profilage, et de vous opposer au traitement de vos données personnelles (pour en savoir plus sur le traitement de vos données personnelles, consultez la [Politique de confidentialité de CD PROJEKT RED](#)).

§ 10**INDEMNISATION**

Les Organismes ne couvriront aucun frais potentiel occasionné au Participant en relation avec le Concours, y compris l'inscription au Concours, la préparation et la soumission du même et la réception du prix mentionné à l'article 6.

§ 11**DISPOSITIONS FINALES**

1. Le Règlement sera appliqué et interprété conformément à la loi polonaise.
2. Le Règlement entrera en vigueur le 14 février 2019.